



# **Concept de protection COVID-19** **Mesures et recommandations pour exploitants de jeux de quilles, associations cantonales, Swiss Bowling, quilleuses et quilleurs**

de l'Association Suisse des Quilleurs Sportifs (ASQS)  
des Schweizerischen Sportkegler-Verbandes (SSKV)

Version française, Entraînement 4.0

**du 31 octobre 2020**

**Copyright by ASQS**



**Schweizerischer Sportkegler – Verband**

**SSKV**

**Association Suisse des Quilleurs Sportifs**

**ASQS**



[www.sskv.ch](http://www.sskv.ch)

Gegründet 1931

**En raison des nouvelles ordonnances du Conseil fédéral du 28 octobre 2020, les exigences suivantes (changements marqués en vert) s'appliquent à l'Association suisse des quilleurs sportifs (ci-après dénommée ASQS) en matière d'entraînement:**

#### **Situation initiale**

- En général, les nouvelles ordonnances nationales du 28 octobre 2020, qui ont été approuvées par le Conseil fédéral, s'appliquent, voir document ci-joint.
- En particulier, les réglementations cantonales doivent être strictement respectées, les cantons étant libres d'introduire des mesures plus strictes de leur propre chef !
- L'obligation de porter des masques conformément aux réglementations nationales et cantonales doit être strictement respectée.
- Dans la mesure du possible, la distance de 1,5 mètres doit toujours être respectée.
- Les règles d'hygiène de l'OFSP restent en vigueur.
- Il faut garantir à ce que tous les contacts étroits puissent être informés rapidement lors d'un cas positif. Les clubs qui organisent des entraînements doivent continuer à tenir des listes correspondantes.

#### **Objectifs ASQS**

- Nos règles, processus et instructions sont conformes aux exigences réglementaires.
  - Des contrôles des autorités sanitaires peuvent avoir lieu.
- Le message adressé au public est clair : "Nous sommes et resterons solidaires, nous respectons strictement les lignes directrices et nous ne voulons pas de réglementation particulière". Nous nous comportons de manière exemplaire, car cela sert notre sport de quilles.
- Pour les associations cantonales : des règles claires et simples, des processus clairs, des solutions pragmatiques et avantageuses.
- Pour les quilleuses et quilleurs : Des règles et des processus clairs et simples. Ceux-ci assurent la sécurité. Chacune et chacun sait ce qu'il est autorisé à faire et ce qu'il ne peut pas faire.

#### **Responsabilité**

- L'ASQS ne peut que recommander les mesures. La responsabilité et la mise en œuvre incombent aux associations, respectivement aux quilleuses et quilleurs.
- L'ASQS compte sur la solidarité et la responsabilité individuelle de chacun !
- L'ASQS nomme un délégué au Covid-19 pour s'assurer du respect des directives et pour répondre à toutes les questions. Contact : Daniel Mühlemann, Hangiweg 25, 3214 Ulmiz, [muehlemann@sskv.ch](mailto:muehlemann@sskv.ch)

## Recommandation pour les locaux

- Ouvert : Jeu de quilles, salle de matériel, toilettes et vestiaires, Fermé : les douches.
- Si la zone de restauration et le jeu de quilles se trouvent dans la même pièce, ces zones doivent être séparées visuellement par un marquage. Les repas dans les jeux de quilles sont à éviter.
- Les éléments généraux tels que toilettes, poignées de porte, interrupteurs, chaises, tables, etc. doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement par l'exploitant du jeu ou le restaurateur.
- Les intervalles de maintenance y relatifs sont définis dans le concept de protection de Gastro-Suisse.
- Les poubelles sont collectées ou couvertes. Les déchets doivent être éliminés à domicile.

## Directives pour les entraînements

- L'ouverture des jeux de quilles ou des installations sportives est soumise à l'approbation des exploitants et les différents cantons.
- Les quilleurs et les entraîneurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer à l'entraînement.
- Il existe un plan avec des horaires d'entraînement fixes (fenêtre d'entraînement).
- Une liste des présences être tenue et conservé pendant deux semaines pour une éventuelle recherche. La responsabilité incombe au président du club. Cette personne est chargée de veiller à ce que toutes les exigences soient respectées et est à disposition pour répondre aux questions des autorités sanitaires pour une éventuelle traçabilité.
- L'obligation de porter un masque s'applique,
  - en entrant, en se tenant debout, en se déplaçant et en quittant les jeux de quilles.
  - lors de l'achèvement du programme de l'entraînement.
  - en général : si la distance de sécurité de 1,5 m n'est pas garantie.
- Seule la personne jouant son programme se trouve sur la piste.
- Si possible, nous recommandons d'installer des cloisons ou des stores entre les pistes de quilles!
- La zone d'attente dans le jeu de quilles pour les personnes doit être indiquée par des marquages visibles.
- L'affiche de l'OFSP "Voici comment nous protéger", «Plus important que jamais» et l'affiche de Swiss Olympic "Spirit of Sport" sont affichées.

## Directives pour les quilleuses et quilleurs

Pendant l'entraînement, les quilleuses et quilleurs acceptent les directives suivantes :

- Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
- Respect de la réglementation nationale et cantonale COVID.
- Respect des règles relatives au port des masques.
- Les heures d'entraînements doivent être réservées et confirmées.
- Le traditionnel « Shake-Hands » doit être évité.
- Tous les participants portent sur eux un désinfectant.
- À la fin de l'entraînement, les boules (poignées) et les consoles de commande doivent être désinfectées.

## Validité

Cette version du concept de protection est valable pour les entraînements de l'Association Suisse des Quilleurs Sportifs à partir du 6 novembre 2020.